

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 06 AVRIL 2023**

Date de convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 14 avril 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	16
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. THOME, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. SEFRIN pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, M. ENJALBERT pouvoir à Mme VILLECOURT, M. VET pouvoir à M. GANDRILLON, Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MONET pouvoir à Mme MOLLIERE, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. RICHARD pouvoir à M. ROCHER, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ALLET.

**Absents** : Mme NGO DJOB, Mme YOT.

**Secrétaire de séance** : Mme MOLLIERE.

**N° DEL-2023-037**

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT  
POUR L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES – AXE 1  
RÉNOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi de finance pour 2023 n° 2022 – 1726 du 30 décembre 2022,

VU la création du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

CONSIDÉRANT que ce fonds vert est abondé à hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale,

CONSIDÉRANT que ce projet est éligible au fonds vert au titre des projets visant à favoriser la performance environnementale,

CONSIDÉRANT que le coût total H.T. du renouvellement de l'éclairage public dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDLA) s'élève à la somme de 786 241,00 €, soit 943 489,00 € TTC.

CONSIDÉRANT que le soutien de l'État pour ce projet est de 80% maximum du coût total H.T. des travaux,

CONSIDÉRANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier GANDRILLON ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE le projet de renouvellement du patrimoine d'éclairage public en passage LED comprenant la rénovation de 1 096 lanternes

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention pouvant atteindre 80% maximum du montant hors taxes des travaux dont le montant est estimé à 786 241,00 € au titre du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour l'opération présentée et tel que prévu dans le plan de financement annexé à la présente délibération

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention

**Article 4 :** S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds vert et le taux réellement attribué.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire